

La réhabilitation de l'école Les Platanes Sud et son parking

Travaux

Création de logements
temporaires d'urgence

Dossier

Budget primitif 2024

Jeunesse

Installation du Conseil
municipal des enfants

Magazine d'information
n°13 / Avril 2024

www.petite-ile.re /

Ville de Petite-île Officiel

[petiteilevilleofficielle](https://www.instagram.com/petiteilevilleofficielle)



Petite-île à la Une



SOMMAIRE

n°13
Avril 2024

3.Édito

4-7.Travaux

- La réhabilitation de l'école Les Platanes Sud et son parking
- Création de logements temporaires d'urgence
- Réhabilitation de l'école Les Badamiers
- Retour en image sur les travaux

8-12.Dossier :

- Budget primitif 2024
- Bien vieillir à Petite-Île

13.Jeunesse

- Installation du Conseil municipal des enfants

14-15.Pratique

- Maison des Veillées de Petite-Île, un lieu de recueillement pour les familles en deuil
- Nouvelle interface d'information : l'application mobile

16-17.Associations

- L'association KALOU (Création pour l'Accompagnement Local des Ouvriers Unis)
- Club Pétanque Petite-Île - CPPI / Fonnker la vie

18-19.Retour en images

20.Environnement et développement durable

- Présentation plantes endémiques

21.Portrait

- Pothin Claude

22.Tribune de l'opposition

23-24.Loisirs

- Agenda (avril, mai, juin)
- Dératisation

Directeur de publication :

Serge Hoareau, Maire de Petite-Île

Rédacteurs : Barret Émilie, Martin Mélanie

Photos et illustrations : Le service Communication

Charte graphique : Service Communication

Mise en page & Exécution : Landon Margot

Impression : INOPRINT DL : 24.03.95P

Tirage : 7600 exemplaires

Remerciements : Services municipaux

La rédaction décline toute responsabilité quant au contenu des sites internet mentionnés dans le magazine municipal.



Chères Petite-Îloises, chers Petite-Îlois,



J'ai le plaisir de vous faire parvenir un nouveau numéro du magazine municipal « Petite-Île à la Une » consacré notamment au vote du budget de la Commune pour l'année 2024 et un dossier sur le bien vieillir à Petite-Île.

Le premier trimestre a été marqué par le passage du Cyclone Belal et les pluies torrentielles des 28 et 29 janvier. Ces deux événements climatiques ont marqué notre commune et nous avons eu à déplorer une victime, emportée par les eaux d'un radier submergé. De nombreux dégâts ont par ailleurs été constatés sur le réseau routier et de nombreuses familles ont dû faire face aux inondations et aux résurgences dans leur habitation.

Pour le premier événement climatique, nous avons été amenés à ouvrir les centres d'hébergements et nous avons accueilli une trentaine de personnes. La commune a bénéficié d'une reconnaissance de catastrophe naturelle ce qui a permis aux familles sinistrées de faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance ou de constituer un dossier pour le Fonds de Secours Outre-mer (FSOM).

S'agissant des fortes pluies, la Commune a également fait la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour, là aussi, permettre aux familles de faire jouer les assurances et se faire rembourser des sommes engagées pour la remise en état de leur bien. Dès que nous aurons cette reconnaissance nous ne manquerons pas de vous tenir informé par le biais de nos supports numériques.

Pour la remise en état de la Commune, les services municipaux et ceux du CCAS ont été mobilisés et les agents se sont déployés sur le territoire communal pour venir en aide aux administrés, libérer les axes routiers, nettoyer les espaces publics. Les sites de Grand'Anse et du Domaine du relais ont été dévastés et le travail des agents de la CIVIS et du PTSS ont permis de rouvrir ces espaces dès le début du mois de février.

Même si le déchainement de la nature a perturbé le bon déroulement de ces premiers mois, nous avons réussi à maintenir le cap de nos actions et de nos chantiers. Certains retards sont certes constatés, mais nous espérons bien les rattraper au cours des prochaines semaines.

Surtout que nous avons un budget ambitieux pour cette année 2024 qui est dans la continuité de ceux des années précédentes. Il a été validé lors du conseil municipal du 22 décembre dernier et il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 37 millions d'euros. Nous envisageons d'investir près de 12 millions d'euros avec des opérations importantes comme la construction de logements temporaires d'urgence, la poursuite des travaux sur le chemin Karl de Lavergne, assainissement pluvial sur la RD 31, fin des travaux sur le cimetière paysager, démarrage de travaux du bassin de baignade de Grand'Anse...

Dans ce numéro, un zoom est fait sur le bien vieillir à Petite-Île. La Commune de Petite-Île vient d'adhérer au réseau francophone Villes Amies Des Aînés. Dorénavant, toutes les actions qui seront engagées autour des déplacements, du mode d'habiter, d'aménagement d'espaces publics, du lien social, des services à la personne entre autres intégreront une dimension visant une meilleure intégration de nos séniors dans la vie de la Commune.

Le CCAS de Petite-Île vient de lancer un nouveau service en direction de notre 3^{ème} jeunesse et des personnes porteuses de handicap : le portage de repas à domicile. Ces repas sont confectionnés par l'ESAT de l'Anse. Cet établissement assure également la livraison à domicile entre 10h30 et 12h30, 5 fois par semaine du lundi au vendredi.

Enfin, la Ville de Petite-Île se prépare à accueillir un équipement structurant sur son territoire : un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD) de 107 lits près de la crèche Tom Pouce. Le Département de La Réunion, qui est chef de file en matière d'accompagnement des personnes fragiles, a confié la gestion de cette structure à la Croix Rouge.

Petite-Île nourrit cette ambition de créer les bonnes conditions pour bien vieillir et répondre au défi du vieillissement de la population.

Bonne Lecture.

Serge Hoareau
Votre Maire et Vice-président du
Département.

04 La réhabilitation de l'école Les Platanes Sud et son parking

Les écoles à La Réunion font face à des niveaux de température élevés dans les classes en été. Soucieux du bien-être des enfants, la ville de Petite-Île a réfléchi à une solution d'amélioration du confort thermique et de végétalisation de l'école Les Platanes Sud. Dans la continuité du projet, la ville a lancé en parallèle les études de réhabilitation du parking attenante à l'école.



Les travaux de végétalisation de l'école maternelle Les Platanes Sud ont été inaugurés le 26 mars dernier en présence de la Région Réunion. L'objectif de cette réhabilitation a été de créer une école éco-responsable qui vise à remettre au cœur de l'aménagement le bien-être des enfants, tout en les sensibilisant, tout comme leurs parents et le personnel, au respect de l'environnement.

Le cout total de ces travaux s'élève à 235 076,39 € HT.

En parallèle, la ville de Petite-Île fait également le choix de retravailler l'aire de stationnement attenante à l'école.

Le programme des travaux comporte :

- La mise en place de noues végétalisées,
- La mise en place de dalles alvéolaires,
- La plantation d'environ 928 espèces, dont au moins 50 % d'indigènes et endémiques de La Réunion,
- L'aménagement de cette espace avec du mobilier urbain.

Les objectifs principaux de ces travaux sont :

- d'offrir un espace multifonctionnel, d'apporter un rafraîchissement urbain au quartier de Piton des Goyaves et de créer d'un îlot de fraîcheur à cet emplacement,
- d'assurer une régulation hydraulique pour permettre d'infiltrer le ruissellement d'eaux pluviales,
- de réaliser une dépollution du sol et de l'air à travers les végétaux par le piégeage de carbone et des particules fines (pot d'échappement...),
- de renaturer le site par la création de biodiversité floristique végétales endémiques du milieu et indirectement permettre à la biodiversité faunistique (insectes, oiseaux) du milieu de se réinstaller.

Les travaux de réhabilitation du parking sont estimés à 157 860 € HT.



Les travaux de réhabilitation du parking sont estimés à 157 860 € HT.



Création de logements temporaires d'urgence

La commune va lancer prochainement la construction d'un bâtiment à vocation d'hébergement d'urgence afin de pouvoir proposer une solution temporaire pour les personnes en situation d'urgence en leur assurant un lieu et une aide à l'insertion.



Petite-Île est une ville où il fait bon vivre. Cependant, la municipalité a constaté une augmentation de situations difficiles ainsi que le manque de logements de transition disponibles sur son territoire pour les personnes victimes d'accident de la vie. La commune a donc souhaité proposer des logements temporaires d'urgence pour pallier à cette situation.

Le projet, situé dans le quartier de Charrié, prévoit la création de 7 appartements (six T2 et un T4) également accessible aux personnes à mobilités réduites et d'un local collectif de 80m² dédié à l'accompagnement social des personnes hébergées. Un aménagement des espaces sera prévu pour une éventuelle cohabitation, au sein d'un même logement, tout en permettant de préserver un espace de vie individuel.

Le projet comprend également une isolation thermique du bâti et de l'enveloppe du bâti en favorisant une architecture bioclimatique, une gestion des eaux pluviales en végétalisant le site en le rendant plus filtrant, une plantation de plantes endémiques et indigènes

en conformité avec la charte DAUPI (Démarche d'Aménagement Urbain et Plantes Indigènes) à laquelle la Ville a adhéré et des éclairages intérieurs et extérieurs LED pour diminuer l'impact de la pollution lumineuse nocturne.

Cette opération répond à plusieurs types de besoins, avec des prises en charge adaptées. Il permet :

- D'accueillir une famille ou une personne ayant eu une perte d'habitat (incendie...) ou rencontrant des difficultés en lui permettant de bénéficier d'un environnement « sécurisant » et « aidant » ;
- De trouver un lieu de stabilisation et d'orientation permettant de bénéficier d'un accompagnement social adapté et d'initier un parcours vers l'autonomie sociale et d'insertion ;
- De bénéficier d'une prise en charge psychologique dès leur entrée dans le dispositif.

Les travaux devraient débuter fin du second trimestre 2024 pour une durée de 11 mois. Le coût des travaux est estimé à 1 348 341 € HT.



Le coût des travaux est estimé à 1 348 341 € HT.



Réhabilitation de l'école Les Badamiers

La commune de Petite-Île dispose de neuf établissements scolaires répartis sur l'ensemble de son territoire. Certains d'entre eux ne répondent plus aux besoins actuels et présentent des dégradations structurelles. C'est pourquoi, pour faire face à ces dégradations et aux évolutions actuelles, la ville de Petite-Île souhaite restructurer ses équipements d'enseignement.



Parmi les établissements à restructurer, la ville de Petite-Île souhaite réhabiliter l'école Les Badamiers qui accueille à l'heure actuelle environ 210 élèves. Situé au Centre-Ville, il s'agit un équipement scolaire vieillissant qui nécessite une réhabilitation globale afin d'accueillir les élèves dans des conditions satisfaisantes et en accord avec les exigences et les normes actuelles de l'enseignement. La Ville de Petite-Île souhaite offrir un établissement qui répond au mieux aux besoins de sa population.

Il s'agira d'une opération de restructuration, d'extension et construction neuve au sein de l'école existante ainsi que d'aménagement d'espaces extérieurs qui permettront d'offrir aux usagers et aux utilisateurs des espaces adaptés, notamment en termes :

- de typologie d'espaces et de surfaces offertes,
- d'organisation des espaces,
- d'accessibilité et de sécurité,
- de confort d'usage.

Le projet prévoit la création de deux classes supplémentaires, d'un parvis d'accueil, d'une salle de repos et d'une extension du préau. Il est également prévu de restructurer et/ou rénover les classes et locaux existants ainsi que la cour de récréation, de mettre aux normes le système d'assainissement et d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage et le confort des usagers. Le projet devra aboutir à un ouvrage pérenne, fonctionnel, adapté à son usage et à son environnement.

Le montant prévisionnel est estimé à 3 953 141 € HT.



Le montant prévisionnel est estimé à 3 953 141€ HT.



Petite-Île en chantier

Travaux réalisés

Mise en place d'un voile d'ombrage

École Les Floralias



Travaux réalisés

Mise en place d'un voile d'ombrage et d'une pergola

Aire de jeux de Ravine du Pont



Travaux réalisés

Hydrocurage sur la commune de Petite-Île

Allée des Moutardiers / Rue des Jamrosats / Rue Terrain Isautier / Chemin Fortuné Grosset / Rue des Clémentines etc ...



Travaux réalisés

Sécurisation suite à un effondrement

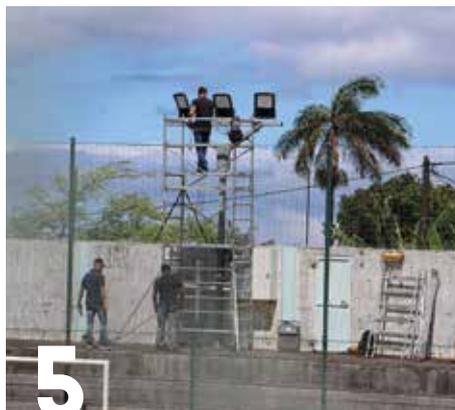
Rue des Francicéas



Travaux réalisés

Réparation des lumières sur le stade du Centre-Ville

Centre-Ville



Travaux réalisés

Caniveaux à grille

Chemin Léopold Lebon



Travaux réalisés

Sécurisation dû au passage du cyclone Belal

Rue Adénor Payet



Travaux réalisés

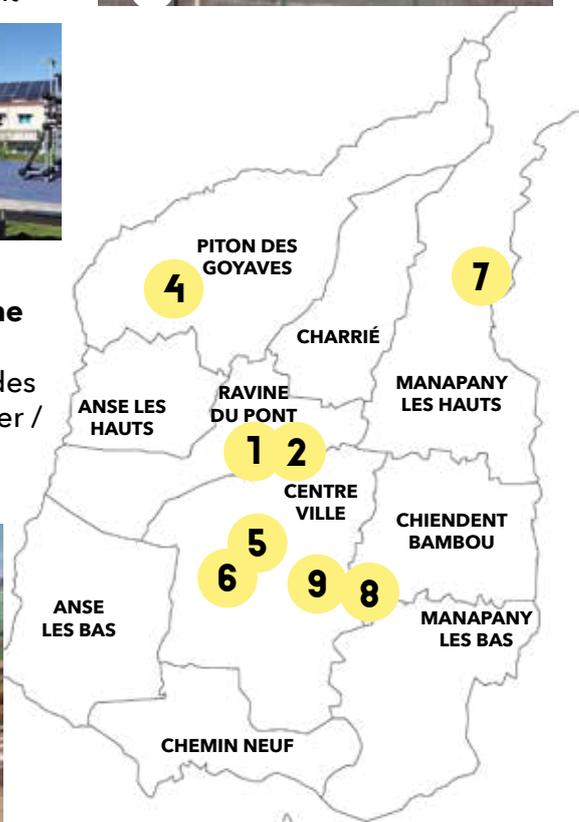
Accès pour les livraisons

Cuisine centrale de l'école Les Alpinias



Travaux réalisés

Réparation des nids de poule suite aux fortes pluies



Travaux réalisés

Rétablissement des radiers suite au passage du cyclone Belal

Radiers Bras et Maraîchers





Budget primitif 2024

Voté en Conseil municipal le 22 décembre 2023, après le débat d'orientations budgétaires du 14 novembre 2023, le Budget Primitif 2024 de la commune s'équilibre à 37 millions d'euros.

Bilan 2023 : Une année riche en réalisations et un bilan financier très positif.

Avant de présenter le budget primitif de 2024, un bilan de l'année 2023 s'impose. La ville clôture l'année 2023 avec un excédent de + 4,5 millions d'€ en fonctionnement et un besoin de financement de 2,7 millions d'€ en investissement, soit un excédent cumulé de + 1,8 millions d'€.

Le taux de réalisation des projets est particulièrement satisfaisant : 92 % en fonctionnement et 72 % en investissement.

En 2023, on observe une croissance des recettes de fonctionnement de 3 % (soit + 596 000€). Et parallèlement, les dépenses de fonctionnement progressent de 7,3 % (+ 1,143 million d'€) sous les effets conjugués de l'inflation et des revalorisations de salaire décidées au niveau national.

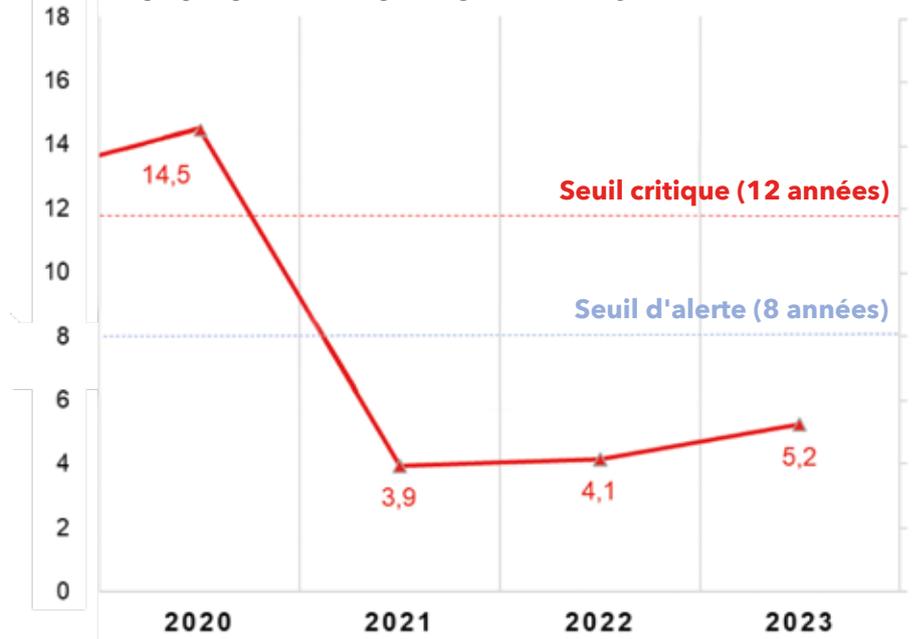
En ce qui concerne l'investissement, l'année 2023 est une année exceptionnelle. Le total de nos dépenses d'équipements atteint

les 13,7 millions d'€. Cet effort d'investissement record a été possible grâce à une gestion rigoureuse et un partenariat renforcé avec nos financeurs (Europe, Etat, Région, Département et CIVIS).

Épargne Brute : 3M€
Épargne Nette : 2,1 M€
En cours de dette : 15,8 M€
(1 131 €/habitants)
Capacité de désendettement : 5,2 années

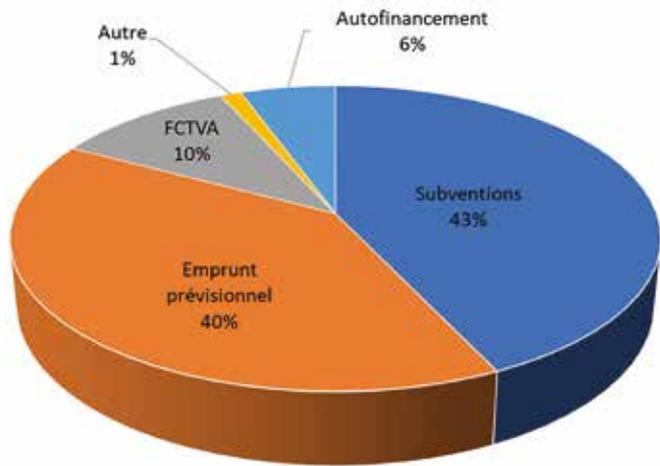


ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT





Financement des dépenses réelles d'investissement



Budget 2024, dans la continuité de l'action municipale !

La commune présente un budget maîtrisé en fonctionnement et ambitieux en matière d'investissement. Celui-ci traduit la mise en œuvre concrète de nos priorités de mandat.

La ville de Petite-Île entend poursuivre son fort niveau d'investissement prévu, tout en cherchant à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et ainsi maintenir un service public local de qualité et accompagner les besoins des populations les plus fragiles.

Les efforts d'optimisation sont poursuivis, pour éviter une dégradation, au-delà de nos objectifs, des ratios d'épargne et d'endettement, afin de garantir la soutenabilité de nos finances.

Pour mener à bien les différents chantiers sur la commune, le Conseil municipal a voté, en décembre dernier, le budget de la collectivité. Pour l'année 2024, celui-ci s'élève à 37 millions d'€ (19,4 millions d'€ en fonctionnement et 17,6 millions d'€ en investissement) et sera à l'équilibre sans augmenter les taux d'imposition.

Principaux investissements de la ville en 2024 :

- Acquisitions foncières (2,2 M€),
- Études (1,3 M€),
- Construction logements d'hébergements d'urgences (1,6 M€),
- Poursuite travaux chemin Karl de Lavergne (1,6 M€),
- Fin des travaux constructions du nouveau cimetière (1,1 M€),
- Démarrage des travaux bassin baignade de Grande Anse (0,6 M€),

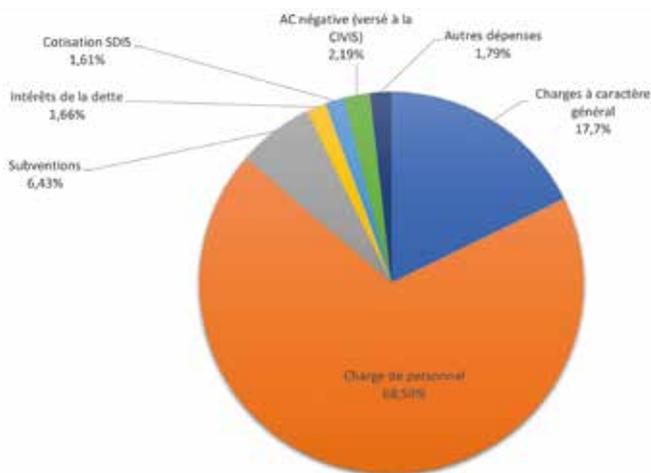
- Assainissement pluvial et recalibrage RD31 - tranche 1 et 2, secteur Ravine du Pont (1,5 M€),
- Réfection et mise aux normes des bâtiments (0,7 M€),
- Travaux de voirie (0,5 M€).

Budgets annexes :

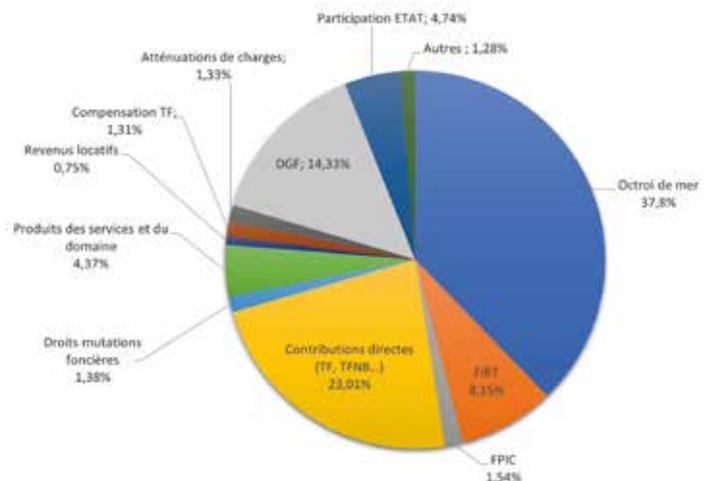
ZAE : 100 000 € en investissement et de 300 000 € en fonctionnement

Pompes funèbres : 5 000€

CCAS : 738 000€



Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement



10 Bien vieillir à Petite-Île

À Petite-Île, comme dans le reste de l'île, le vieillissement de la population s'est accéléré avec pour conséquence un accroissement de la part des seniors. Cette transition démographique doit s'accompagner de mesures visant à préserver le bien-être physique, mental et social des seniors.

Le portage de repas :

Parfois, avec l'âge et/ou un handicap, l'appétit diminue, l'envie de cuisiner aussi et l'on rencontre des difficultés à faire ses courses. Continuer à avoir une alimentation équilibrée, est important pour lutter contre la dénutrition et permet aux personnes dépendantes de demeurer chez elles le plus longtemps possible.

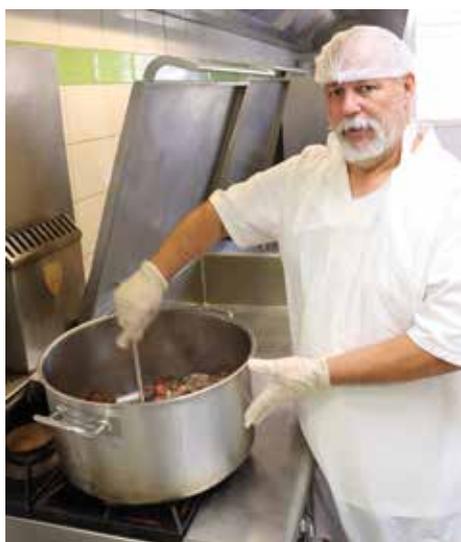
une solution de portage de repas à domicile financés conjointement avec l'usager (selon barème des ressources) lui permettant de continuer à résider à son domicile.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, le demandeur doit avoir au moins 60 ans et/ou être porteur de handicap et devra s'inscrire auprès du CCAS.

La confection et la livraison des repas se feront par l'établissement adapté Bel Anse géré par l'Esat de l'Anse. Chaque repas est composé d'un plat et d'un dessert et l'usager aura le choix entre 2 menus proposés qui seront adaptés aux besoins nutritionnels ainsi qu'au régime alimentaire spécifique (sans sel, allergies etc...).

La livraison se fera du lundi au vendredi (hors jours fériés) et pour permettre une bonne gestion des livraisons, le bénéficiaire devra réserver/commander les repas à l'avance.

Pour plus d'informations sur le portage des repas, le CCAS de Petite-Île se tient à votre disposition pour toutes questions ou demandes.



En partenariat avec la ville de Petite-Île, le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) souhaite proposer





La création d'un EHPAD sur le territoire :

L'action sociale des collectivités locales à destination des personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance couvre un large domaine qui s'étend de la prévention de la perte d'autonomie à l'accompagnement de la dépendance. Ainsi, pour accompagner ces personnes, la ville de Petite-Île souhaite proposer la création d'un EHPAD (Établissement

d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sur son territoire.

Les EHPAD sont des résidences accueillant des seniors dépendants ou des personnes possédant des pathologies lourdes nécessitant des soins ou une surveillance médicale constante, avec des coefficients de dépendances attribués (GIR) par le Conseil départemental.

Une équipe médicale assurera en permanence la coordination avec les médecins traitants et veillera sur les patients résidents en les accompagnant dans les gestes courants tout en préservant au maximum leur autonomie. Les résidents auront à leur disposition des services sur place (accueil, petit déjeuner, nettoyage des locaux, fourniture du linge de maison), des services venant de l'extérieur ainsi que des animations.

Le Conseil départemental a validé le projet d'implantation d'un EHPAD sur le territoire et la gestion a été confié à la Croix-Rouge Française. L'EHPAD de Petite-Île disposera de 107 places et d'un accueil de jour de 14 places. Il intègrera également un tiers-lieu qui regroupera un vestiboutique, une antenne d'aide alimentaire et une laverie solidaire.

La livraison de cette EHPAD est estimée à juin 2027.

Petite-Île, ville amie des aînés :

Le 22 décembre 2023, le Conseil municipal a validé l'adhésion de la ville de Petite-Île au réseau francophone des Villes Amies des Aînés. Le but poursuivi est d'adapter les équipements du territoire à une population vieillissante pour améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé.

La Ville de Petite-Île déjà engagée dans la démarche du « bien vieillir à Petite-Île » a souhaité naturellement adhérer au programme « Ville Amie des Aînés ». Ce programme cible

les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui influent sur la santé et le bien-être des plus âgés. Cela implique également une forte mobilisation continue des groupes de seniors afin de renforcer leurs participations à la vie de la cité.

Le programme repose sur l'idée de favoriser le bien-être et l'inclusion sociale des aînés, tout en anticipant les défis démographiques à venir. Pour atteindre ces objectifs, la démarche s'appuie sur une approche collaborative, impliquant la participation active des habitants âgés et afin de recueillir leurs besoins et attentes.

La ville de Petite-Île s'engage à élaborer un diagnostic territorial et définir un plan d'action autour des huit thématiques « Villes Amies des Aînés » :

- Transport et mobilité
- Habitat
- Espaces extérieurs et bâtiments
- Lien social et solidarité
- Culture et loisirs
- Participation citoyenne et emploi
- Autonomie, services et soins
- Information et communication.



12

Interventions du CCAS en faveur des personnes âgées :

En plus des aides sociales légales et facultatives, le CCAS propose des animations et interventions en faveur des personnes âgées et/ou porteuses de handicap.

Prévention santé :

- Activités sportives réalisées par le COSPI et le Comité départementale de Gym Volontaire, en partenariat avec la maison sport santé.



Animations :

- Animations tous les deuxièmes mardis de chaque mois (rencontre et création du lien et rompre l'isolement).
- Repas des vœux du maire : repas en faveur des personnes âgées, un moment convivial de rencontre et de création de lien social.



- Semaine bleue : semaine dédiée aux personnes âgées avec divers ateliers et sorties prévus afin de créer du lien et de rompre l'isolement.



- Sorties organisées par trimestre : permettre à nos personnes âgées de visiter et découvrir divers endroits de l'île et de sortir de leur routine quotidienne.



- Ateliers en faveur des bénéficiaires de l'APA : rompre l'isolement.
- « Ateliers à tout âge » réalisés par la SCOPAD en faveur des personnes âgées à France Services (atelier nutrition et bien être).
- « Karavane du bel âge » animation en partenariat avec l'UDCCAS sur la prévention et le bien-être et l'élection de miss bel âge.



- Forum d'information et de prévention en direction des personnes âgées.

Ateliers numériques :

- Ateliers numériques au Centre-Ville et à France Service à Piton des Goyaves afin de lutter contre la fracture numérique.



Transport et mobilité :

- MOBIBUS : transport adapté pour les personnes âgées ne pouvant pas prendre les transports en commun.



- MOBINEO : transport de la CIVIS mis à disposition des personnes âgées et ou porteuses de handicap ne pouvant pas prendre les transports en commun.
- Carte de Bus ALTERNEO : constitution des dossiers de bus gratuits en faveur des personnes âgées de 65 ans.

Aide à l'habitat :

- Aide pour la réalisation de petits travaux d'accessibilité et d'adaptation du logement en faveur des personnes âgées.



Aide administrative :

- Constitution de tous les dossiers d'aides administratives par les services du CCAS (retraite, ACSS ...).



Installation du Conseil municipal des enfants

Le Conseil municipal des enfants est un espace privilégié où les enfants peuvent exprimer leurs avis, leurs rêves aussi. À leur côté, des adultes, élus et professionnels, sachant considérer, respecter et accompagner leurs idées toute en les aidant à réaliser leurs projets. Grâce au Conseil municipal des enfants, les élèves deviennent partie prenante de la vie démocratique locale... Et ils risquent de nous surprendre !



Fin décembre 2023, ont eu lieu dans les différentes écoles de la ville les élections des nouveaux conseillers enfants. Chaque année des élèves de CM1/CM2, CM2 et 6^{ème} votent pour élire leurs conseillers municipaux enfants qui siègeront pendant 2 ans. Le Conseil municipal des enfants est composé de 27 élus.

Les conseillers travaillent avec un animateur et des agents qui les aident à proposer leurs idées et projets ayant vocation à être réalisés avec les services de la mairie. Être élu permet de présenter ses idées, d'exprimer son opinion, de prendre part activement à la vie de son quartier en réalisant son projet.

L'installation de cette nouvelle mandature a eu lieu le 31 janvier dernier et la ville félicite la nouvelle Présidente élue, la jeune Fabrigoule Erine du collège Joseph Suacot.

Les jeunes élus définissent eux-mêmes les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler parmi 3 catégories :

- Sport, culture et animation ;
- Citoyenneté et accès au droit ;
- Environnement et Développement Durable.

Tous les conseillers se réuniront en même temps et travailleront

sur l'ensemble des commissions, trois mercredis par mois.

Leur mandat leur permettra par ailleurs de découvrir le fonctionnement des institutions et de la démocratie.

Les nouveaux conseillers élus sont :

- Abbezzot Mahely
- Adelaïde Ayana
- Calendrin Maillot Lorenza
- Chalumeau Duchoze Osiana
- Dijoux Liloé Isabelle
- Djafer-Blach Soheyli
- Ethève Nina
- Ethève Maëlys Rose
- Fabrigoule Erine
- Fontaine Liam
- Fontaine Ludna
- Fontaine Shaïne
- Fontaine Sofian Mickaël
- Gerville Baptiste
- Grondin Mia
- Hoarau Adèle Audrey
- Hoarau Camille
- Hoarau Johanne
- Hoarau Lila Meï
- Hoarau Nathan Gabriel
- Lallemand Zoé
- Malet Léa
- Mandou Beauneveux Benjamin
- Molines Lisa
- Picard Léa
- Robert Théo Benoit Jules.



Être élu permet de présenter ses idées, exprimer son opinion, prendre part activement à la vie de son quartier en réalisant son projet.



La Maison des veillées de Petite-Île, un lieu de recueillement et d'accompagnement pour les familles en deuil

La mort d'un proche est toujours un moment difficile à vivre. C'est une période de deuil, de tristesse et de désarroi. Les familles doivent alors faire face à de nombreuses démarches administratives et organiser les obsèques.



La Maison des veillées de Petite-Île est un lieu qui peut apporter un soutien important aux familles en deuil. Elle offre un espace de recueillement et d'accompagnement, ainsi que des services pratiques pour faciliter l'organisation des obsèques. Elle dispose d'une cafeteria individuelle et est équipée d'une cellule réfrigérée afin de conserver le corps dans l'attente de la famille. Les admissions à La Maison des veillées se font 24h/24 et 7j/7.

Qui contacter ?

Pour obtenir une salle à la Maison des veillées, il suffit de contacter le Centre Funéraire du Sud au 0262 33 94 94. Le personnel du centre est disponible 24h/24 et 7j/7 pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Quelles démarches à accomplir ?

Pour réserver une salle, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Un certificat de décès
- Une copie de la carte d'identité de la personne qui réserve la salle
- La demande d'admission écrite par la personne qui a qualité à pourvoir aux funérailles

Combien ça coûte ?

La location d'une salle à la Maison des veillées est facturée 150 euros pour 24h00.

Quand et comment régler la facture ?

La facture de la location de la salle est envoyée par courrier à la personne qui a réservé la salle ou à la mutuelle du défunt. Le règlement doit être effectué dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Celle-ci peut être réglée en espèces, par chèque libellé à l'ordre du trésor public ou par virement bancaire, soit auprès du régisseur à la Maison des veillées, uniquement sur rendez-vous, soit au Centre Funéraire du Sud à Saint-Pierre.

De plus, afin de se mettre en conformité et d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le bon déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence, le conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 10 octobre 2023, le nouveau règlement des cimetières. Celui-ci est consultable sur le site de la ville rubrique Etat-Civil.



Pour obtenir une salle à la Maison des veillées, il suffit de contacter le Centre Funéraire du Sud au 0262 33 94 94. Le personnel du centre est disponible 24h/24 et 7j/7.



Nouvelle interface d'information : l'application mobile

Nos villes et nos institutions sont connectées. Lors de nos déplacements, nos appareils mobiles nous relient désormais instantanément au monde. Les façons dont nous pouvons envisager les services publics évoluent : plus proches, plus réactifs, plus interactifs. De là, est née l'application de la ville de Petite-Île : « Petite-Île, ma ville ».



Le défi de la transformation numérique des collectivités s'intègre dans un cadre réglementaire. L'ordonnance 2014-1330 du 7 novembre 2014 et la réforme du Code des relations entre le public et l'Administration du 23 octobre 2015 permettent au public de saisir chaque administration en ligne ou par voie électronique.

Nous sommes entrés dans l'ère de la communication. Les nombreuses expériences à travers le monde et l'évolution des sociétés modernes façonnent déjà « la ville de demain ». Nous faisons face à une multiplication des médias permettant d'accéder à l'information via des canaux variés. La communication des mairies se caractérise par des contenus divers qui vont des loisirs à la sécurité en passant par la culture et les affaires scolaires. Elle se caractérise également par la nécessité de toucher des segments très variés avec toutes les tranches de la population.

L'application mobile de la ville est le reflet du portail citoyen sur smartphone. Les démarches personnelles accessibles en ligne

pourront être réalisées par le biais de l'application et y être suivies. Elle permettra également une communication directe des services municipaux aux citoyens, via des notifications, sur les rubriques qu'ils auront choisies de recevoir. En effet, le smartphone est le seul appareil que chaque citoyen a en permanence sur lui. Les alertes, au moyen de notification instantanée et de rappel d'événements, d'actualités importantes, de faits marquants, assurent la liaison constante des citoyens avec leur ville.

L'application se destine aussi aux personnes de passage qui pourront découvrir les points d'intérêts de la ville via une carte interactive.

Ce projet a bénéficié des subventions européennes via le POE FEDER, à hauteur de 80% de l'investissement, complété par la Région Réunion à hauteur de 20%.



Vous pouvez accéder au téléchargement de l'application en scannant les QR codes ou en recherchant « Petite-Île ma ville » dans les stores.



App Store



Play Store

L'association KALOU (Kr eation pour l'Accompagnement Local des Ouvriers Unis)

L'association Kalou est une association nouvellement install ee sur la commune de Petite- le. Elle intervient dans le champ du social et vient en aide aux personnes les plus d emunies, rencontrant des difficult es sociales, professionnelles ou en situation d'isolement.



Son activit e friperie :

Ouverte les mardis, jeudis et vendredis, l'association propose une friperie solidaire et dispose d'un espace o  tout le monde peut profiter des articles en bon  tat de seconde main. La friperie repose principalement sur les dons pour permettre de proposer aux clients de prix vraiment tr s petits.

Les  tals de la friperie se renouv lent r guli rement pour permettre de proposer un choix qui convient   tous. Les v tements non vendus sont recycl s et/ou donn s aux associations caritatives.

Son activit e d'atelier participatif :

L'association KALOU met  galement en place des animations socio-culturelles g n rales et artisanales gr ce   ses ateliers participatifs. Ces ateliers visent   sensibiliser par l'action   la r cup ration et au r emploi des d chets et de v tements usagers. Les participants apprennent comment redonner une seconde vie   un objet quelconque et/ou en mauvaise  tat.

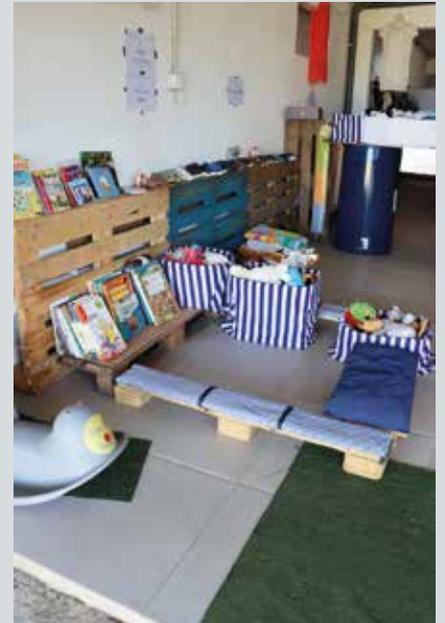
Ouverts et accessibles   tous, dans une ambiance conviviale propice   l' change, ces ateliers sont l'occasion de susciter du lien et de la mixit  sociale et g n rationnelle.

L'apprentissage et la transmission sont souvent au c ur des ateliers participatifs.

Son activit e d'insertion professionnelle :

L'association souhaite  galement accompagner les personnes ayant des difficult es sociales et d'acc s   l'emploi via des structures d di es (Atelier Chantier d'Insertion ou Entreprise d'Insertion) au moyen de la mise en place de projets relevant de l' conomie sociale et solidaire et plus pr cis ment du champ de l'insertion par l'activit   conomique. Le parcours d'insertion comprend le recrutement, l'accueil-int gration, la formation op rationnelle, la lev e des freins   l'emploi, l' tablissement d'un projet professionnel et l'accompagnement vers une solution d'emploi durable.

Le domaine d'activit  qui sera propos  est la r cup ration et valorisation des matelas en mousse. Ces derniers seront utilis s pour la fabrication de matelas pour banquette, coussin, tapis de sol ou la confection d'articles de pu riculture   destination des cr ches et des maisons d'assistantes maternelles par exemple.



l'association propose une friperie solidaire et dispose d'un espace o  tout le monde peut profiter des articles en bon  tat de seconde main.



Associations

Découvrez deux associations de la commune.



CLUB PÉTANQUE PETITE ÎLE - CPPI

Le club pétanque Petite-Île (CPPI) est une association ouverte à tous ceux qui sont intéressés par la pratique de la pétanque. Fondée sur des valeurs de convivialité et de partage, l'association vise à promouvoir et à encourager le développement de ce sport populaire. Ses missions principales consistent à organiser divers événements liés à la pétanque, notamment des concours de tir et des championnats, offrant ainsi des occasions aux amateurs de compétition de se mesurer dans un cadre convivial et compétitif. De plus, le club participe aux activités interclubs, favorisant ainsi les échanges et les rencontres entre différentes associations et pratiquants. À la tête de l'association se trouve Patrice JUBRÉ, en qualité de président, qui incarne l'engagement et la passion des membres pour la pétanque. Les passionnés se retrouvent sur le terrain de pétanque du Complexe Sportif Norbert Gennepy tous les jours de 16h à 19h45. Ce terrain devient le théâtre des échanges, des rires et des défis entre les membres du club, contribuant ainsi à renforcer les liens sociaux et à promouvoir un mode de vie sain et actif. En somme, le club pétanque Petite-Île (CPPI) est bien plus qu'une simple association sportive ; c'est un véritable foyer pour tous ceux qui partagent l'amour du jeu, de la camaraderie et de la compétition amicale.

Contact

Président : Monsieur JUBRÉ Patrice

Tél : 0692 02 03 64

Mail : cpqi97429@gmail.com

Lieux/horaires : Complexe sportif Norbert Gennepy : Tous les jours de 16h00 à 19h45

Adresse : 3 rue du stade 97429 Petite-Île



FONNKER LA VIE

L'association "fonnker la vie" s'adresse à tous, sans distinction, dans le but de propager la richesse culturelle réunionnaise à travers diverses expressions artistiques telles que le fonnker (la poésie en langue créole réunionnaise), les contes, la musique et le chant. Son objectif est de diffuser la richesse de la culture réunionnaise dans toute sa splendeur, où chaque individu est invité à explorer et à célébrer cet héritage culturel exceptionnel sous toutes ses formes. Au-delà de la simple représentation artistique, l'association s'engage dans une démarche éducative en mettant en place des ateliers dédiés à la découverte de la langue créole réunionnaise par le biais de l'écriture. Ces ateliers sont une invitation à plonger au cœur de cette langue vivante, à en explorer les subtilités et les nuances, tout en favorisant son apprentissage et sa transmission aux générations futures. À la tête de l'association, Franck ANILHA préside avec passion et détermination. Parmi les figures marquantes de l'association se trouve Bernadette PLUIES, intervenante et artiste engagée, dont la passion et le talent contribuent à enrichir les activités et les projets de fonnker la vie. En résumé, "fonnker la vie" est une association dédiée à la préservation et à la diffusion de la culture réunionnaise à travers diverses formes artistiques et éducatives, avec une attention particulière portée à la langue créole réunionnaise.

Contact

Président : Monsieur ANILHA Franck

Tél : 0693 94 77 99

Mail : fonnkerlavie@gmail.com

Retour en images

Remise des photos dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine



Stand de la CIVIS dans le cadre de l'opération "Pas de quartier pour nos déchets"



Vendredi 8 décembre

Opération "Pas de quartier pour nos déchets"



Jeudi 7 décembre

DÉCEMBRE DÉCEMBRE



Lundi 11 décembre



Spectacles de Noël pour les écoles

Jeudi 14 décembre



Visite des participants du concours Petite-Île s'illumine

Samedi 16 décembre



Inauguration du CASEP et de l'aire de jeux de Ravine du Pont

Course de la liberté



Dimanche 17 décembre

Fête de la liberté



Mardi 19 décembre

Fête de la liberté



Mercredi 20 décembre

**Samedi 13 et
dimanche 14 janvier**



L'îlot z'enfants

Mardi 31 janvier



Anniversaire de Madame
Ethève Danielle, 102 ans.

Du 2 février au 3 mars



Exposition d'Anthony Folio

Illumination de la mairie en
bleu en soutien à la maladie
d'Angelman



Du 15 au 18 février

Caravane d'accès aux droits
et à l'information à Ravine du
Pont



Lundi 26 février

Caravane de l'animation à
Manapany les Hauts



Samedi 2 mars

Lundi 4 mars



Plantation dans le cadre
de l'anniversaire de la
Commune

**Mercredi 6 et vendredi
8 mars**



Accueils de loisirs des P'tits
Bout Chou dans le cadre de la
"journée de la femme"

Festival de danse et de fitness



Samedi 9 mars

Caravane d'accès aux droits et
à l'information à Manapany
les Bas



Mardi 12 mars

Illumination de la mairie
en jaune en soutien à
l'association MEMS-Mon
Endométriose Ma Souffrance



Du 18 au 28 mars

Vendredi 22 mars



Réception des nouveaux
arrivants

Du 22 mars au 27 avril



Exposition de Rose Annette
Lorion

Samedi 23 mars



Caravane de l'animation à
Verger Hémerly

Retour en images-19

Un arbre, un mois

Présentation des arbres endémiques

BOIS DE LOUSTEAU

Description : Le bois de Lousteau est un arbuste qui peut atteindre 6 mètres de haut et son tronc, d'environ 30cm de diamètre, a une écorce grise. Les tiges sont recouvertes de duvets typiques et la surface inférieure des feuilles montre souvent des domaties, protubérances qui servent d'habitation aux arthropodes. Les feuilles, d'un vert foncé luisant, ont une nervure principale blanche et poussent en verticilles de trois. Les petites fleurs blanches tubulaires à quatre lobes sont parfumées et cèdent la place à des petits fruits noirs qui portent une ou deux graines protégées par une pulpe rougeâtre. L'arbuste se multiplie par ses graines et ses fruits sont consommés par les oiseaux. La floraison s'étale de janvier à avril.

Biologie : Le bois de Lousteau (*Chassalia corallioides*) est un arbuste endémique de La Réunion et appartient à la famille des rubiacées. Il est également appelé bois de merle ou gros bois cassant bleu. C'est une espèce commune, largement répandue et joue un rôle important dans la structuration des sous-bois des forêts humides entre 1100m et 2000m d'altitude.

Utilisation : L'arbre possède de nombreuses propriétés médicinales dont l'astringence. Ses feuilles écrasées sont hémostatiques et aident à stopper les hémorragies. En infusion, les feuilles et les écorces aident à traiter la diarrhée et la fièvre.



PETIT MAHOT

Description : Le petit Mahot est un arbre pouvant atteindre 10m de hauteur. Son houppier est en forme de dôme de teinte vert-roussâtre. Son écorce est très souvent tachée de bandes transversales blanches. Ses feuilles sont simples, petites et rigides. Le limbe est ovale, cordé à la base, arrondi ou obtus au sommet, parcouru par 5 à 7 nervures apparentes et sa face inférieure est couverte de petits poils denses de teinte roussâtre. Le pétiole, pédoncule et pédicelles sont pubescents. Les inflorescences, très nombreuses, sont des ombelles sphériques contenant une quinzaine de fleurs blanches rosâtres. Les fleurs mâles sont légèrement plus grandes que les femelles atteignant 2cm de diamètre. Les fruits sont des capsules globuleuses à 5 loges avec chacune 1 ou 2 graines.

Biologie : Le petit Mahot dont le nom scientifique est le *Dombeya ficulnea*, est un petit arbre endémique de La Réunion. C'est une espèce assez commune et typique des forêts hygrophiles de 700 à 2000m d'altitude. Cette espèce est répandue sur les deux versants au vent où elle forme souvent des peuplements de plusieurs dizaines d'individus.

Utilisation : Les feuilles de Mahot étaient autrefois utilisées en tisane pour son astringence.



Bois de Lousteau



Petit Mahot

Pothin Claude

Natif de la Commune de Petite-Île, Claude Pothin, 42 ans et père de deux enfants, est le chef des cuisines du Palm Hôtel. Portrait d'un chef discret, ambitieux et passionné.



Claude Pothin a tout d'abord suivi des études de comptabilité. Cherchant encore sa voie professionnelle, c'est par hasard qu'il découvre le monde de la gastronomie et commence un contrat d'apprentissage. « Ça m'a donné l'envie de continuer encore plus loin et d'aimer ce beau métier qui est devenu ma passion depuis » nous dit-il.

C'est au côté du chef renommé Philippe Legendre, chef multi-étoilés et meilleur ouvrier de France, dans les cuisines du prestigieux hôtel Georges V, qu'il a débuté sa carrière en tant que stagiaire et obtenu son CAP/BEP cuisine en 2004 et son BP cuisine en 2006.

A son retour de Paris, il rejoint le Palm Hôtel en 2007 en tant que commis de cuisine puis gravit tous les échelons, au fur et à mesure, jusqu'à ce que la direction de l'hôtel lui confie tout naturellement les rênes depuis juillet 2015.

« C'est un métier d'émotion, de sensibilité, de partage, de plaisir et développe un sens à la créativité ».

Il prête une grande attention à la provenance et à la fraîcheur des produits en privilégiant les produits en circuit court et de qualité. Fier de son île, il valorise les produits péï pour réaliser des assiettes inattendues tout en gardant l'esprit de la culture réunionnaise sans oublier les traditionnels carris. Il a également instauré un menu surprise dans l'un des restaurants de l'hôtel, en mettant au goût du jour des fruits et légumes lontan tout en gardant l'équilibre des saveurs.

Le poisson est son produit de prédilection et en a fait sa renommée, ce qui lui a valu tout récemment l'obtention du prix de chef de l'année 2023 du guide KASPRO. Cette reconnaissance est l'aboutissement de toutes ses années de travail, celle de son équipe au quotidien et beaucoup d'investissement personnel. « Je partage ce mérite avec ma famille qui m'accompagne depuis le début ».

Le chef Claude Pothin ne cesse d'innover et souhaite continuer à se perfectionner tout en participant au développement du Palm Hôtel.



« C'est un métier d'émotion, de sensibilité, de partage, de plaisir et développe un sens à la créativité. »





Non respect du règlement intérieur du Conseil Municipal du 24 mai 2020

L'opposition n'a pas constitué de groupe dans le délai obligatoire d'un mois après l'approbation du règlement intérieur (conformément à l'article 31 du règlement intérieur, annexe à la délibération n°2020/2/10).

Loisirs agenda

Planning prévisionnel des manifestations

Avril :

Les nuits sans lumières :

Date : Du 4 avril au 3 mai

Lieu : Sur la commune

Dératisation :

Date : Vendredi 19 avril

Lieu : Parking du Vieux Moulin

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 20 avril

Lieu : Chiendent Bambou

Komidi :

Date : Du 24 avril au 5 mai

Lieu : Salle Le Fangourin

Pas de quartier pour nos déchets :

Date : Samedi 27 avril

Lieu : Sur la commune

Mai :

Don du sang :

Date : Mardi 7 mai

Lieu : Salle des mariages

Commémoration du 8 mai :

Date : Mercredi 8 mai

Lieu : Parvis de la mairie

Party mix Petite-Île :

Date : Samedi 11 mai

Lieu : Gymnase

Rallye de Petite-Île :

Date : Samedi 11 et dimanche 12 mai

Lieu : Commune de Petite-Île

Karavane du bel âge :

Date : Mardi 14 mai

Lieu : Salle Le Poivrier

Bus santé ASETIS :

Date : Vendredi 17 mai

Lieu : Devant la mairie

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 18 mai

Lieu : Piton des Goyaves

Chambre de Métiers et de l'Artisanat mobile :

Date : Mardi 21 mai

Lieu : Parking du Vieux Moulin

Rétinobus :

Date : Mardi 21 mai

Lieu : Manapany les Bas

Médaille de la famille :

Date : Samedi 25 mai

Lieu : Salle des Mariages

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 25 mai

Lieu : Piton des Goyaves

Juin :

Représentations «Davy Sicard» :

Date : 25 mai, 1^{er} juin, 8 juin, 15 juin

Lieu : Commune

Journée Olympique et Paralympique :

Date : Vendredi 14 juin

Lieu : Stade Régional

Caravane de l'animation :

Date : Samedi 15 juin

Lieu : Ravine du Pont

Course de côte :

Date : Dimanche 16 juin

Lieu : Sur la commune

Fête de la musique :

Date : Samedi 22 juin

Lieu : Centre-Ville

Avec la municipalité de Petite-Île
Le Groupement de Défense
contre les Organismes Nuisibles de Petite-Île

Participez à la DÉRATISATION COLLECTIVE

Vendredi 19 avril 2024
de 9h à 15h
Place du Vieux Moulin

